



CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL (CSRPN) DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Synthèse annuelle – Année 2019

DRIEE, 12 cours Louis Lumière, Vincennes

Table des matières

1.Présentation générale.....	4
2.Activités 2019 du CSRPN d'Île-de-France.....	7
2.1Pour le compte de l'État.....	7
2.1.1Dérogation espèces protégées : réhabilitation du terrain des Essences 93/Jeux Olympiques 2024	7
2.1.2.....Dérogation espèces protégées : restauration du Château de Dampierre	7
2.1.3.....Déconcentration des avis sur les dérogations «espèces protégées» CNPN / CSRPN	8
2.1.4.....Dossier d'agrément SNC (offre de compensation) Biodif – espèces protégées	8
2.1.5Autorisation de travaux : installation d'une canalisation sur la bande transporteuse de la RNN de la Bassée.....	9
2.1.6...Autorisation de travaux : remise en conformité de la piste 04-22 de l'AAVO dans la RNN des Coteaux de Seine.....	9
2.1.7.....Autorisation de travaux : projet de la ZAC Satory Ouest	10
2.1.8.....Aménagement du Géosite de Pierrefitte à Saint-Hilaire	10
2.1.9.....Propositions d'extension/modification/création de ZNIEFF	11
2.1.10.....Opérations de lutte contre l'Érismature rousse	12
2.1.11.....Propositions d'adaptation sur le périmètre de l'APPB du plan d'eau de la Bachère	13
2.1.12.....Panorama biodiversité	14
2.1.13.....Méthodologies d'évaluation des enjeux écologiques des projets soumis à évaluation environnementale.....	14
2.1.14.....Mise à jour de la liste des représentants aux Copil Natura 2000	15
2.1.15.....Validation de fiches inventaire du patrimoine géologique	15
2.2Pour le compte de la Région Île-de-France.....	16
2.2.1Autorisation de travaux : restauration du ru du Vieux Moutiers dans la RNR du Marais de Stors	16
2.2.2Autorisation de travaux : projet d'aménagement de l'entrée principale dans la RNR de la Boucle de Moisson.....	16
2.2.3.....Autorisation de travaux et plan de gestion : RNR de Larchant	17
2.2.4. Désignation des représentants du CSRPN aux comités de suivi et aux comités de gestion RNR	17
2.3Auto-saisines du CSRPN.....	18
2.3.1.....Inscription du site de la Corniche des Forts à l'inventaire du patrimoine géologique	18
2.3.2.....Suivi du dossier des carrières d'Arnaudet à Meudon	18
3.Annexes.....	19
3.1Liste des membres du CSRPN ayant siégé en 2019.....	19
3.2Liste des intervenants de la CRPG aux séances de 2019.....	21
3.3Liste des intervenants extérieurs aux séances de 2019.....	21
3.4Ordres du jour des réunions 2019.....	24
3.5Fiches inventaire géologique.....	27
3.6Avis du CSRPN.....	30
3.6.1Dérogation espèces protégées : réhabilitation du terrain des Essences 93/Jeux Olympiques 2024	

...30

3.6.2.....	Dérogation espèces protégées : restauration du Château de Dampierre	30
3.6.3.....	Dossier d'agrément SNC (offre de compensation) Biodif – espèces protégées	30
3.6.4.....	Autorisation de travaux : installation d'une canalisation sur la bande transporteuse de la RNN de la Bassée.....	30
3.6.5.....	Autorisation de travaux : remise en conformité de la piste 04-22 de l'AAVO dans la RNN des Coteaux de Seine.....	30
3.6.6.....	Autorisation de travaux : projet de la ZAC Satory Ouest	30
3.6.7.....	Aménagement du Géosite de Pierrefitte à Saint-Hilaire	30
3.6.8.....	Proposition de modification de la ZNIEFF du Bois Saint-Martin	30
3.6.9.....	Proposition de modification de périmètres de ZNIEFF	30
3.6.10.....	Proposition de création de la ZNIEFF Cirque de l'Essonne	30
3.6.11.....	Proposition de liste syrphes déterminants de ZNIEFF	31
3.6.12.....	Opérations de lutte contre l'Érismature rousse	31
3.6.13.....	Autorisation de travaux : restauration du ru du Vieux Moutiers dans la RNR du Marais de Stors	31
3.6.14.....	Autorisation de travaux : projet d'aménagement de l'entrée principale dans la RNR de la Boucle de Moisson.....	31
3.6.15.....	Autorisation de travaux et plan de gestion : RNR de Larchant	31
3.6.16.....	Inscription du site de la Corniche des Forts à l'inventaire du patrimoine géologique	31
3.6.17.....	Suivi du dossier des carrières d'Arnaudet à Meudon	31

Mot de la présidence

L'année 2019 était la deuxième année de fonctionnement du CSRPN pour la mandature 2018-2023. L'augmentation du nombre de membres, par rapport aux mandatures précédentes, a permis d'améliorer la complémentarité des domaines d'expertise représentés en son sein, mais elle a en contrepartie, demandé un certain temps d'adaptation, surtout dans les premiers mois, pour acquérir des habitudes de travail, de réflexion et de discussion. Bien mieux rodé aujourd'hui, le CSRPN a pu répondre en 2019 à de nombreuses demandes d'avis, tout en réussissant à s'autosaisir sur deux dossiers d'actualité, et à préparer l'avenir.

Concernant les demandes d'avis qui ont été soumises au CSRPN, par l'Etat ou la Région, elles sont très bien présentées dans la synthèse qui suit. Néanmoins je tiens surtout à relever le fait que le CSRPN a pu s'exprimer sur un certain nombre de dossiers importants en termes d'enjeux de protection du patrimoine naturel, et que les membres du conseil se sont impliqués à la hauteur de ces enjeux, tant dans l'analyse des dossiers et que dans la formulation des avis.

Parmi les activités qui ont marqué cette année 2019, le CSRPN s'est autosaisi à deux reprises, d'une part à propos du site de la Corniche des Forts en Seine-Saint-Denis, d'autre part à propos des carrières d'Arnaudet à Meudon dans les Hauts-de-Seine. Sur ces dossiers, bien différents l'un de l'autre mais présentant dans les deux cas des risques d'atteintes non justifiées au patrimoine naturel écologique et/ou géologique, le CSRPN, et en particulier sa commission spécialisée en matière de patrimoine géologique, a rappelé les enjeux patrimoniaux existant sur ces sites, en accompagnant ce rappel, de manière constructive, de recommandations pour préserver ce patrimoine.

L'année 2019 a aussi été l'occasion de préparer l'avenir sur deux points importants pour les années qui viennent. D'une part, le CSRPN s'est préparé à la décentralisation annoncée d'une partie des avis concernant les espèces protégées du CNPN vers les CSRPN. D'autre part, il s'est penché sur l'évolution de la procédure de classement des ZNIEFF, avec en particulier une réflexion sur les changements de modalités de validation qui devront accompagner le passage à la validation en continu des ZNIEFF, et un travail de révision progressive des listes d'espèces déterminantes ZNIEFF en Île-de-France.

David LALOI, président du CSRPN

Christine ROLLARD et Jean-Philippe SIBLET, vices-présidents du CSRPN

Signé

Signé

Signé

(Cette version est un document non finalisé : projet de la version finale)

1. Présentation générale

Depuis le mois de mai 2018 et en application de l'arrêté préfectoral n° 2018 DRIEE-IF/058 pour la période 2018-2023, la composition du CSRPN est fixée à 33 membres.

Le CSRPN est une instance instituée par le code de l'environnement (art.411-1 A), dont les membres sont désignés par arrêté du préfet de région, après avis de la commission délibérante du conseil régional. Le CSRPN couvre l'ensemble des disciplines des sciences de la vie et de la terre pour tous les milieux (terrestres, fluviaux et marins). Le CSRPN d'Île-de-France se caractérise, dans sa composition, par une très forte représentation du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), des universités et des grandes écoles. D'autres membres sont des experts de bureaux d'études en écologie, d'instituts de recherches, d'établissements publics spécialisés dans le domaine de la biodiversité ou de sociétés savantes. Le CSRPN mobilise une large palette de compétences dans le domaine des sciences de la vie et de la terre, certains experts disposant de plusieurs champs de compétences :

Sciences de la Vie	Sciences de la Terre
botanique	géologie
bryophytes	paléontologie
lichens	sédimentologie
mammologie	géochimie sédimentaire
ornithologie	hydrologie
ichtyologie	pédologie
entomologie	
arachnologie	
branchiopodes	
mycologie	
génie écologique	
herpétologie	

Les sujets pour lesquels le CSRPN est saisi sont prévus par le code de l'environnement, soit à titre obligatoire, soit à la discrétion du Conseil régional d'Île-de-France (CRIF) ou de la Préfecture de région Île-de-France (PRIF) :

- mesures de protection des sites d'intérêt géologique ;
- réserves naturelles régionales (RNR) et réserves naturelles nationales (RNN);
- demandes de dérogation «espèces protégées»;
- élaboration et mise à jour du SRCE;
- système d'information sur la nature et les paysages (SINP);
- délimitation des zones prioritaires pour la biodiversité;
- introduction dans le milieu de certaines espèces;
- conditions de réalisation des opérations de lutte contre certaines espèces;

(Cette version est un document non finalisé : projet de la version finale)

- listes locales pour l'évaluation des incidences Natura 2000.

Le CSRPN peut également s'autosaisir sur les sujets qui lui semblent pertinents.

Le code de l'environnement prévoit la possibilité pour le CRIF ou le PRIF de solliciter le CSRPN sur toute question relative à la conservation du patrimoine naturel de la région. L'ordre du jour du CSRPN est élaboré entre la présidence du CSRPN, la DRIEE et le CRIF, les sujets étant proposés en priorité par le CRIF et la DRIEE. Les collectivités territoriales peuvent aussi solliciter le CSRPN en passant par le CRIF ou la DRIEE.

Le CSRPN élit son président, qui a pour mission de présider les séances du conseil et d'établir les ordres du jour. Il dispose des capacités d'autosaisir le CSRPN, de créer des groupes de travail et d'inviter des experts extérieurs. En outre, le président représente le CSRPN auprès des instances extérieures.

En 2019, les séances de travail se sont tenues au Conseil régional d'Île-de-France (11 place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon, 75014 Paris, pour le début de l'année 2019, puis au 2 rue Simone Veil 93 400, Saint-Ouen) et à la DRIEE Vincennes (12 cours Lumière, 94 307 Vincennes).

N°	Date	Nature	Lieu
6	Jeudi 24 janvier 2019	Séance de travail ordinaire	Conseil régional d'Île-de-France
7	Jeudi 28 mars 2019	Séance de travail ordinaire	DRIEE Vincennes
8	Jeudi 23 mai 2019	Séance de travail ordinaire	DRIEE Vincennes
9	Jeudi 27 juin 2019	Séance de travail ordinaire	DRIEE Saint-Ouen
10	Jeudi 26 septembre 2019	Séance de travail ordinaire	Conseil régional d'Île-de-France
11	Jeudi 28 novembre 2018	Séance de travail ordinaire	DRIEE Vincennes

Les ordres du jour des séances de travail figurent en annexe 3.5.

En 2019, le CSRPN a donc tenu 6 réunions et sa commission spécialisée, la commission régionale du patrimoine géologique, s'est réunie 6 fois, soit un total de 12 réunions.

En comptant les membres du CSRPN, les membres de la CRPG et les intervenants extérieurs, 91 personnes au total ont participé aux séances de travail de 2019. Les noms des intervenants extérieurs figurent en annexe 3.3. La liste des membres du CSRPN ayant siégé en 2019 figure en annexe 3.1.

Le CSRPN a contribué à rendre de nombreux avis encore cette année ; en voici la liste avec des explications synthétiques :

(Cette version est un document non finalisé : projet de la version finale)

1. Activités 2019 du CSRPN d'Île-de-France

2.1 Pour le compte de l'État

2.1.1 Dérogation espèces protégées : réhabilitation du terrain des Essences 93/Jeux Olympiques 2024

Lors de la séance du 28 mars 2019, une demande de dérogation à l'interdiction générale de porter atteinte aux espèces protégées a été présentée au CSRPN concernant le projet de réhabilitation du terrain des Essences en Seine-Saint-Denis. Ce terrain, jusqu'alors utilisé par l'Armée comme centre de ravitaillement en essence et en hydrocarbures lourds, a vocation à accueillir un stand de tir pendant les Jeux Olympiques de 2024 et à redevenir un site naturel intégré au parc de la Courneuve par la suite. La réhabilitation du site implique une mise en sécurité préalable (comblement des cuves et régalinge des terres), qui aurait un impact sur les espèces présentes, en particulier le crapaud calamite. Des mesures d'évitement et de réduction ont donc été proposées pour limiter cet impact.

Le CSRPN a insisté sur l'importance de la mise en place d'une gestion durable des espaces naturels au-delà des Jeux Olympiques, mais également sur la nécessité de construire des continuités écologiques pour rétablir un véritable écosystème pérenne de l'autre côté de la voie ferrée. Au terme des échanges, le CSRPN a partagé l'avis détaillé rédigé par ses rapporteurs et a validé la demande de dérogation espèces protégées dans le cadre du projet de réhabilitation du terrain des Essences, sous réserve de la prise en compte des recommandations listées dans l'avis ([annexe 3.6.1](#)).

2.1.2 Dérogation espèces protégées : restauration du Château de Dampierre

Lors de la séance du 26 septembre 2019, une demande de dérogation espèces protégées a été présentée au CSRPN dans le cadre du projet de restauration du domaine de Dampierre dans la Vallée de Chevreuse, les travaux concernant le couvert, le clos et les galeries du château.

Après avoir pris connaissance du dossier, le CSRPN a souligné le manque d'éléments concernant l'activité des chauves-souris dans le château, qui empêchait les experts chiroptérologues de se prononcer sur la demande de dérogation. Le CSRPN a également souligné le manque d'ambition des mesures de compensation, d'autant qu'aucun élément du dossier ne permettait de garantir que ces mesures empêcheraient toute perte nette de biodiversité. Le CSRPN a donc insisté pour que des solutions de compensation plus nombreuses et plus variées soient envisagées de manière à augmenter leurs chances de réussite.

Le CSRPN a convenu de rendre un avis favorable assorti de recommandations sur la demande de dérogation espèces protégées dans le cadre du projet de restauration du Château de Dampierre ([annexe 3.6.2](#)).

2.1.3 Déconcentration des avis sur les dérogations «espèces protégées» CNPN / CSRPN

Au cours de l'année 2019, le ministre de la Transition écologique et solidaire a décidé la déconcentration des avis sur certaines dérogations « espèces protégées » du CNPN vers le CSRPN. L'objectif de cette évolution, dont la mise en œuvre était prévue pour le 1^{er} janvier 2020, était de mettre en place une déconcentration dans les administrations de l'État en vue de simplifier les modes de décision.

A plusieurs reprises au cours de l'année 2019, le CSRPN a discuté de la déconcentration des avis de dérogations espèces protégées du CNPN vers les CSRPN, afin d'appréhender au mieux ce changement de procédure, et de modifier éventuellement le règlement intérieur du CSRPN.

Deux grands principes de fonctionnement ont été proposés au CSRPN :

1. la possibilité pour l'administration de traiter certains dossiers qui ne nécessitent pas forcément l'avis scientifique du CSRPN, et de les valider par une lettre de clôture (une doctrine prévoit les espèces et les niveaux d'impact qui seraient concernés) ;
2. la création d'une commission faune/flore dont le rôle serait d'examiner et de filtrer les dossiers en amont des séances plénières.

Les décisions définitives sur ce nouveau fonctionnement n'ont pas été arrêtées en cette année 2019.

2.1.1 Dossier d'agrément SNC (offre de compensation) Biodif – espèces protégées

Lors de la réunion du 24 janvier 2019, le CSRPN a reçu en séance plénière les membres du Groupement d'intérêt public Biodif, créé en 2018 par les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, et dont la mission est de conseiller les collectivités et les maîtres d'ouvrage publics et privés pour éviter ou réduire l'impact des aménagements en Île-de-France sur les milieux naturels. L'enjeu pour cet organisme est donc d'anticiper les impacts environnementaux d'un projet et de mener une réflexion sur les mesures d'évitement et de compensation à mettre en place, notamment par l'exploitation de zones en friche.

Le CSRPN avait alors fait part de ses doutes sur la capacité des zones en friche à offrir de réelles solutions de compensation et a mis en garde sur la difficulté à recréer des milieux véritablement fonctionnels et résilients. Il a également souligné l'absence de la dimension « habitat » dans la démarche de Biodif et a attiré l'attention sur le risque de voir les espaces favorables à la compensation se réduire rapidement en Île-de-France dans les prochaines années.

Lors de la séance du 27 juin 2019, le CSRPN a de nouveau reçu en séance plénière les membres du GIP Biodif, qui ont présenté leur souhait de déposer auprès du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) une demande d'agrément, en tant que site

naturel de compensation, du site de Mare à Palfour, situé sur la commune de Montesson. Le périmètre du site de compensation proposé a été établi autour du site de référence de Montesson en bord de Seine, cultivé et pâturé jusque dans les années 1980 avant de faire l'objet d'une activité d'extraction de matériaux jusqu'en 2015. Remblayé et partiellement planté par la suite, la strate herbacée du site a progressivement laissé place à d'importants ronciers.

C'est un avis avec des recommandations que le CSRPN a choisi de rendre à Biodif, en insistant notamment sur la prise en compte des continuités écologiques, particulièrement des connections du site de Montesson avec les sites environnants ; le CSRPN est d'autre part favorable à la restauration d'un nombre réduit d'habitats (prairies et fourrés) plus réalisables ([annexe 3.6.3](#)).

2.1.2 Autorisation de travaux : installation d'une canalisation sur la bande transporteuse de la RNN de la Bassée

Lors de la séance du 28 mars 2019, une demande d'autorisation de travaux a été présentée au CSRPN pour la mise en place d'une canalisation le long de la bande transporteuse à l'intérieur de la RNN de la Bassée : cette canalisation avait pour but d'acheminer des matériaux depuis une carrière jusqu'à une installation de traitement. Deux solutions techniques ont ainsi été proposées : une canalisation suspendue ou une canalisation posée sur la bande transporteuse. Le CSRPN a convenu que la solution ayant le moins d'impact sur la zone était la canalisation suspendue.

Le CSRPN a rendu un avis favorable sur le projet de canalisation sur la bande transporteuse de la RNN de la Bassée, à condition que la canalisation soit suspendue et en insistant sur l'enjeu de la remise en état du site ([annexe 3.6.4](#)).

2.1.3 Autorisation de travaux : remise en conformité de la piste 04-22 de l'AAVO dans la RNN des Coteaux de Seine

Lors de la séance du 28 mars 2019, l'Association aéronautique du Val-d'Oise a présenté au CSRPN un projet de remise en conformité d'une piste de décollage et d'atterrissage, qui impliquait le défrichage d'une partie du boisement situé en bordure de l'aérodrome. Le CSRPN a suggéré de mettre en place une coupe cyclique pour créer une lisière étagée au bout de quelques années, et a souligné l'importance de réaliser les travaux en dehors de la période de développement de la végétation et de reproduction des espèces.

Le CSRPN a rendu un avis favorable sur le projet de remise en conformité des axes de décollage et d'atterrissage de la piste 04-22 de l'Aérodrome de Chérence, sous réserve que les travaux ne démarrent pas avant novembre 2019 et que la coupe soit réalisée de manière cyclique ([annexe 3.6.5](#)).

2.1.4 Autorisation de travaux : projet de la ZAC Satory Ouest

Lors de la séance du 28 novembre 2019, l'Établissement public d'aménagement (EPA) Paris-Saclay a présenté au CSRPN une demande d'autorisation de travaux pour une opération de dépollution pyrotechnique sur la parcelle B1 du projet de la ZAC Satory Ouest. Il s'agit d'une parcelle de 3,5ha qui présente des enjeux forts pour certaines espèces floristiques et pour la période de nidification des oiseaux. Au titre des mesures compensatoires, il a été proposé d'aménager la parcelle B1 (restauration des milieux, transplantation d'espèces patrimoniales et création d'une mare) et d'aménager le site du Pré-Clos, qui est éloigné de quelques kilomètres, pour en faire un site de compensation (restauration des milieux floristiques, construction d'une mare pour les amphibiens et de nichoirs pour les oiseaux et les chauves-souris).

Le CSRPN a souligné le fait que l'autorisation de travaux ne concerne qu'une parcelle de la ZAC de Satory Ouest, ce qui empêche les experts d'examiner le projet dans son ensemble et d'évaluer les enjeux écologiques avec précision. Il a indiqué également que les mesures de compensation et les mesures de suivi proposées n'étaient pas suffisantes et que l'absence de perte de biodiversité n'était pas garantie. Le CSRPN a par ailleurs déploré le manque d'informations sur les espèces environnantes du site du Pré-Clos, et le manque d'ambition en termes de gestion écologique de ce site.

Au regard de l'insuffisance des éléments de contexte et des mesures compensatoires proposées, le CSRPN a rendu un avis défavorable à la majorité sur la demande d'autorisation de travaux pour la parcelle B1 du projet de la ZAC Satory Ouest ([annexe 3.6.6](#)).

A termes de ces échanges, le CSRPN a reconnu la nécessité de définir le véritable sens d'un site de compensation pour inciter les futurs aménageurs à présenter des solutions pertinentes.

2.1.5 Aménagement du Géosite de Pierrefitte à Saint-Hilaire

Lors de la séance du 28 novembre 2019, l'aménagement du Géosite de Pierrefitte à Saint-Hilaire a été présenté au CSRPN. Cet aménagement avait pour but de valoriser le site géologique et de faciliter son accès au public.

Le CSRPN a rendu un avis favorable sur l'aménagement du Géosite de Pierrefitte, en insistant sur l'importance de présenter une véritable coupe géologique du versant et de renforcer le dispositif pédagogique vis-à-vis des visiteurs, notamment en leur donnant accès à des informations et documents numériques ([annexe 3.6.7](#)).

2.1.6 Propositions d'extension/modification/création de ZNIEFF

Proposition de modification de la ZNIEFF du Bois Saint-Martin

L'association les Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron (ANCA) a mené une série d'inventaires sur la période 2017-2018 et a proposé au CSRPN, lors de la séance du 24 janvier 2019, de valider l'ajout de nombreuses nouvelles espèces de faune et de flore à la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF qui définissent la ZNIEFF de type 1 n°110020420 du Bois Saint-Martin.

Le CSRPN a rendu un avis favorable sur cette mise à jour, en demandant toutefois à l'ANCA de consolider certaines données par des précisions et des vérifications ([annexe 3.6.8](#)).

Proposition de modification de périmètres de ZNIEFF

Afin de respecter des recommandations et propositions antérieures du CSRPN (datant de l'année 2018), le Conservatoire national botanique du bassin parisien (CBNBP) a proposé au CSRPN des modifications de périmètre de certaines ZNIEFF :

- extension de la ZNIEFF de type 2 - *Vallée du Lunain entre Episy et Lorrez-le-Bocage* - n°110001301 pour intégrer intégralement la ZNIEFF de type 1 *Coteaux de Beauregard à l'Echafaud*- n°110620077, dont le contour a aussi été modifié ;
- fusion des deux ZNIEFF de type 1 pour la création de la ZNIEFF *Pelouses de Frenneville, de la Butte noire à la Vallée de Feuillet* – n°110001661.

En sa séance du 28 mars 2019, le CSRPN a rendu un avis favorable à la modification de ces 2 contours de ZNIEFF ([annexe 3.6.9](#)).

Proposition de création de la ZNIEFF Cirque de l'Essonne

Afin de respecter des recommandations antérieures du CSRPN (datant de l'année 2018), l'association NaturEssonne s'est à nouveau présentée en séance plénière pour proposer la création de 2 ZNIEFF sur le Cirque de l'Essonne. Après son passage en 2018 devant le CSRPN, au cours duquel NaturEssonne avait proposé la création d'une unique ZNIEFF intégrant l'ensemble des zones naturelles du cirque (coteaux et zones humides), NaturEssonne a proposé 2 nouveaux contours pour la création d'une ZNIEFF de type 1 sur la zone humide et d'une ZNIEFF de type 2 englobant la zone agricole et les coteaux.

Le 26 septembre 2019, le CSRPN a rendu, en séance plénière, un avis favorable à cette nouvelle proposition de création de 2 ZNIEFF du Cirque de l'Essonne ([annexe 3.6.10](#)).

Proposition de liste syrphes déterminants de ZNIEFF

Sur le modèle d'autres régions comme l'Alsace, la Champagne-Ardenne ou les Pays de la Loire, l'Office pour l'information entomologique (OPIE) a proposé une liste des syrphes déterminants de ZNIEFF au CSRPN d'Île-de-France. C'est à partir d'une liste de 216 espèces connues historiquement en Île-de-France que l'OPIE a choisi de retenir 83 espèces déterminantes ZNIEFF, soit 38% des syrphes franciliens.

En sa séance du 23 mai 2019, le CSRPN a rendu un avis favorable à la proposition de liste des syrphes déterminants ZNIEFF en Île-de-France ([annexe 3.6.11](#)).

Réflexion sur l'organisation de la mise à jour continue des ZNIEFF d'Île-de-France

Lors de la séance du 28 mars 2019, le CSRPN a entamé une réflexion sur la manière de fluidifier les démarches d'actualisation des ZNIEFF en Île-de-France. Le CSRPN a notamment retenu l'idée d'un secrétariat scientifique ZNIEFF, qui pourrait être orchestré par le CBNBP et l'OPIE, entre autres. L'objectif serait d'examiner les dossiers en amont pour faciliter leur validation en CSRPN.

En effet, il ne s'agirait pas de décharger le CSRPN de sa responsabilité dans la validation des ZNIEFF, mais de rendre plus systématique et fluide la simple mise à jour des données. Le CSRPN s'est dit favorable à une telle démarche, mais a toutefois souligné l'importance de ne pas se couper des structures et acteurs locaux qui contribuent en grande partie à l'établissement des connaissances scientifiques.

Élaboration du guide des espèces déterminantes ZNIEFF

A plusieurs reprises au cours de l'année 2019, le CSRPN a été sollicité sur le projet d'élaboration d'un guide pédagogique des espèces déterminantes ZNIEFF à destination des naturalistes, professionnels et amateurs susceptibles de créer des listes ZNIEFF.

Suite à la présentation de l'OPIE d'une proposition de guide, le CSRPN a validé la maquette de ce guide lors de la réunion du 23 mai et en a précisé les modalités de rédaction lors de la réunion du 28 novembre. Il a été décidé que le premier exemplaire de ce guide soit consacré aux insectes et que les suivants soient consacrés à la flore vasculaire, aux végétations et aux bryophytes, dans la perspective de développer ce type de guide pour tous les groupes d'espèces.

2.1.1 Opérations de lutte contre l'Érismature rousse

Lors de la séance du 24 janvier 2019, des projets d'arrêtés préfectoraux de lutte contre l'Érismature rousse pour la Seine-et-Marne et les Yvelines ont été présentés au CSRPN. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'un programme d'éradication avec financement Life et ont pour but de réduire la menace sur l'Érismature à tête blanche qui s'est retrouvée en compétition écologique depuis l'arrivée de l'Érismature rousse.

Au terme de la présentation, le CSRPN a souligné le caractère incohérent de cibler seulement deux départements d'Île-de-France et a émis des doutes sur la cohérence et la pertinence des mesures de protection dont l'Érismature à tête blanche devrait faire l'objet.

Le CSRPN a ainsi rendu un avis défavorable à la majorité sur les projets d'arrêtés préfectoraux pour la Seine-et-Marne et les Yvelines ([annexe 3.6.12](#)).

2.1.2 Propositions d'adaptation sur le périmètre de l'APPB du plan d'eau de la Bachère

Lors de la séance du 28 mars 2019, le bureau d'études Écosphère a demandé l'avis du CSRPN sur un projet de construction d'aménagements hydrauliques localisés au sein de l'Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de la Bachère, projet complètement intégré à celui des réservoirs gérés par l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, et dont l'objectif était de réduire les risques d'inondation en Île-de-France.

L'objet de ce point est uniquement de présenter les propositions d'adaptation sur l'APPB de la Bachère qui est directement impacté par l'implantation de l'ouvrage. Le CSRPN a été sollicité pour rendre un avis préalable sur le principe de reprise de l'APPB, de manière à ce que l'EPTB Seine Grands Lacs et Écosphère puissent poursuivre leurs études. Dans un deuxième temps seraient menées une enquête publique pour le projet de casiers et une consultation publique pour la modification de l'APPB.

En parallèle, ce projet poursuivait plusieurs objectifs de valorisation écologique dans le secteur de la Bassée. Dans la mesure où les digues et les ouvrages hydrauliques annexes prendraient place au sein du secteur de la Bassée, il a été proposé d'exclure ces espaces de l'APPB et de compenser cette perte par la valorisation écologique d'une autre zone à proximité dont Seine Grands Lacs ferait l'acquisition.

Bien qu'il ait reconnu la qualité du projet sur le plan écologique, le CSRPN a insisté pour que Seine Grands Lacs mène une politique globale et durable d'acquisition et de gestion dans le secteur de la Bassée. Le site ayant beaucoup souffert du manque d'implication et de coordination des acteurs locaux et des politiques publiques, des aménagements ponctuels ne suffiraient pas pour rétablir les milieux écologiques. Le CSRPN a tout de même signalé son inquiétude quant à l'impossibilité de réaliser des inondations écologiques et quant à l'impact du projet sur les espèces terrestres.

2.1.3 Panorama biodiversité

Lors de la séance du 23 mai 2019, l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) a consulté le CSRPN sur le panorama biodiversité, qui était alors en cours de finalisation et qui avait pour ambition de décrire les tendances d'évolution des habitats et des pratiques en milieu urbain et en milieu agricole en Île-de-France, tout en liant les enjeux de biodiversité avec les enjeux climatiques, sanitaires ou paysagers. L'objectif de cette démarche initiée par l'ARB était de dresser un état des lieux de la biodiversité en Île-de-France, point de départ à l'élaboration de la stratégie régionale de biodiversité (SRB) que le Conseil régional devait adopter en septembre 2019.

Le CSRPN a reconnu l'intérêt d'un tel panorama dans la mesure où il apporte une

information générale sur l'état de la biodiversité en Île-de-France à destination du grand public. Le CSRPN a toutefois souligné la fragilité de certaines affirmations sur le plan scientifique et le manque d'éléments statistiques, concernant les forêts et les prairies notamment. Il a également déploré le choix de l'ARB d'inscrire ce panorama dans des temporalités assez courtes, et a rappelé qu'un panorama de la biodiversité devait être le plus complet possible et s'inscrire dans le temps historique pour que les tendances soient vraiment pertinentes.

Le CSRPN a insisté sur l'importance de préserver les prairies pour lesquelles il existe un historique, mais également celles qui sont moins connues et qui mériteraient d'être protégées. En effet, en plus d'être le deuxième écosystème de stockage de carbone après les forêts, les prairies ont l'avantage de stocker de nombreuses graines qui pourraient servir aux mesures de restauration des milieux en Île-de-France.

Le CSRPN a par ailleurs insisté sur l'intérêt de développer les jardins urbains et d'exploiter les friches urbaines et industrielles.

2.1.4 Méthodologies d'évaluation des enjeux écologiques des projets soumis à évaluation environnementale

Lors de la séance du 23 mai 2019, le bureau d'études Ecosphère a souhaité échanger avec le CSRPN et lui présenter la méthodologie qu'il applique régulièrement dans l'étude des dossiers, et qui se fonde en grande partie sur les listes rouges.

Le CSRPN s'est dit réticent à l'utilisation des listes rouges régionales comme base de travail dans l'analyse des menaces et des enjeux d'un projet, et ce pour plusieurs raisons. Du point de vue technique, les listes rouges régionales ne sont pas toujours actualisées et respectent des limites administratives, ce qui peut les rendre incohérentes avec la temporalité et le périmètre des projets.

Du point de vue scientifique, elles sont restreintes aux groupes les plus connus et ne sont donc pas transposables aux autres groupes. De plus, elles ne tiennent pas compte des cycles biologiques des espèces qui peuvent s'étendre sur une dizaine d'années. Le CSRPN a également insisté pour que ce type d'analyse ne soit pas systématisé et pour que les experts du CSRPN aient la liberté d'apprécier les enjeux écologiques de chaque projet.

2.1.5 Mise à jour de la liste des représentants aux Copil Natura 2000

Lors de la séance du 26 septembre 2019, le CSRPN a mis à jour la liste de ses représentants en Copil Natura 2000.

Il a été convenu de désigner des représentants suppléants de manière à assurer une présence du CSRPN au sein de ces comités, en cas d'absence des titulaires.

Copil	Représentants
Bois de Vaires-sur-Marne	Vincent VIGNON (Titulaire)

	Lucile DEWULF (suppléante) Serge GADOUM (suppléant)
Carrière de Saint-Nicolas	Jean-François JULIEN (titulaire) Alexandre MARI (suppléant) Grégoire LOÏS (suppléant)
Boucles de la Marne	David LALOI (titulaire)
Bois des Réserves des Usages et de Montgé	Lucile DEWULF (titulaire)
Basse Vallée de Loing	Jean-François JULIEN (titulaire) Alexandre MARI (suppléant) Grégoire LOÏS (suppléant)
Massif de Fontainebleau	Jean-Philippe SIBLET (titulaire)
Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte	David LALOI (titulaire) Nicolas RABET (suppléant)
Pelouses calcaires de la Haute Vallée de l'Essonne	Gérard LUQUET (titulaire) Arnaud HORELLOU (suppléant)

2.1.6 Validation de fiches inventaire du patrimoine géologique

En 2019, le CSRPN a poursuivi son travail d'analyse et de validation des fiches de l'Inventaire national du patrimoine géologique.

Aussi, au cours des séances des 28 mars, 23 mai, 27 juin et 26 septembre 2019, le CSRPN a validé au total 66 fiches inventaire du patrimoine géologique et a attribué pour chacune d'entre elles une note d'intérêt patrimonial (IP) et une note de besoin de protection (BP) (annexe 3.5).

2.1 Pour le compte de la Région Île-de-France

2.2.1 Autorisation de travaux : restauration du ru du Vieux Moutiers dans la RNR du Marais de Stors

Lors de la réunion du 24 janvier 2019, l'Agence des espaces verts de la région d'Île-de-France (AEV), gestionnaire de la Réserve naturelle régionale (RNR) du Marais de Stors, a présenté au CSRPN son projet de restauration du ru du Vieux Moutiers, dont l'objectif était d'améliorer la capacité d'accueil des habitats de la réserve. L'AEV s'est entourée du Centre d'ingénierie aquatique et écologique (CIAE) pour réaliser les études et l'accompagner dans la conception du projet de renaturation du site. Ce travail a abouti à 4 scénarii qui ont été présentés au CSRPN.

Suite à cette séance plénière, le CSRPN a souhaité que des experts de l'instance se déplacent sur site afin de rendre un avis complet.

Lors de la séance du 23 mai 2019, les rapporteurs du CSRPN ont fait un retour de leur visite du site et ont présenté différentes recommandations.

L'avis de CSRPN a tranché pour un scénario, mais a mis en évidence certaines lacunes. Le CSRPN a validé certaines propositions, mais a invité l'AEV et le CIAE à travailler sur un nouveau scénario en prenant en compte les risques formulés dans son avis ([annexe 3.6.13](#)).

2.2.2 Autorisation de travaux : projet d'aménagement de l'entrée principale dans la RNR de la Boucle de Moisson

Lors de la séance du 23 mai 2019, l'AEV a présenté son projet d'aménagement de l'entrée principale de la RNR de la Boucle de Moisson. Ce projet, qui est principalement motivé par la disparition de couples d'Œdicnèmes criards, visait à fermer l'accès aux engins motorisés et à requalifier le parcours piéton pour mettre en valeur la richesse écologique et paysagère de la réserve. L'enjeu était de rendre la réserve plus visible et de favoriser son appropriation par les habitants. Différentes précautions devaient être prises pour minimiser l'impact des travaux à l'intérieur de la réserve et plusieurs suivis étaient envisagés, d'espèces (orthoptères, avifaune, lépidoptères) et de la fonctionnalité écologique (habitats, phytosociologie).

Le CSRPN a rendu un avis favorable sur le projet d'aménagement de l'entrée principale de la RNR de la Boucle de Moisson, assorti de deux recommandations : porter une attention particulière à l'orobanche pendant les travaux et améliorer la signalétique ([annexe 3.6.14](#)).

2.2.3 Autorisation de travaux et plan de gestion : RNR de Larchant

Lors de la réunion du 28 novembre 2019, l'AEV a présenté le nouveau plan de gestion de la RNR de Larchant et le projet de travaux visant à arracher une partie des saules du marais.

Le CSRPN a rendu un avis favorable sur le plan de gestion de la RNR du Marais de Larchant, assorti de nombreuses recommandations de nature à enrichir le plan (annexe 3.6.13).

Le CSRPN a rendu un avis favorable à la demande d'autorisation de travaux, sous réserve de prendre en compte ses recommandations pendant le déroulement des travaux et de mettre en place des modalités spécifiques de suivi et de gestion ([annexe 3.6.15](#)).

2.2.4 Désignation des représentants du CSRPN aux comités de suivi et aux comités de gestion RNR

Au cours de la réunion du 28 novembre 2019, il a été convenu de nommer des représentants du CSRPN à plusieurs comités de suivi et de gestion des RNR, de manière à assurer une présence plus régulière du CSRPN aux comités qui traitent de sujets à enjeu.

RNR	Représentants
Site géologique de Limay	Isabelle ROUGET Didier MERLE
Marais de Stors	Marie-Pierre PINON Michel PAJARD
Marais de Larchant	Joanne ANGLADE-GARNIER
Îles de Chelles	David LALOI
Grand-Voyeux	David LALOI
Bruyères de Sainte-Assise	Christine ROLLARD Sébastien FILOCHE
Site géologique de Vigny-Longuesse	Angélique MONGUILLON Didier MERLE Serge GADOUM
Bassin de la Bièvre	Joanne ANGLADE-GARNIER David LALOI
Étangs de Bonnelles	Joanne ANGLADE-GARNIER
Boucle de Moisson	Joanne ANGLADE-GARNIER Angélique MONGUILLON Serge GADOUM
Val et Coteaux de Saint-Rémy	David LALOI

2.1 Auto-saisines du CSRPN

2.3.1 Inscription du site de la Corniche des Forts à l'inventaire du patrimoine géologique

A plusieurs reprises, le CSRPN a échangé au sujet du projet d'aménagement de l'Île de Loisirs de la Corniche des Forts, localisé sur le département de la Seine-Saint-Denis.

Le CSRPN a souligné le caractère écologique de ce site, ses qualités géologiques et sa localisation dans un contexte fortement urbanisé.

Aussi, lors de la séance du 23 mai 2019, les membres du CSRPN ont validé un recueil de recommandations à destination du grand public et des grandes instances, notamment du Conseil régional d'Île-de-France, afin d'appeler à la préservation de ce site ([annexe 3.6.16](#)).

2.3.2 Suivi du dossier des carrières d'Arnaudet à Meudon

Après avoir visité les carrières d'Arnaudet dans le département des Hauts-de-Seine au mois de juin 2018, les membres du CSRPN ont rédigé plusieurs recommandations sous la forme d'une motion dans le but d'alerter les pouvoirs publics sur la fragilité du site et sur la nécessité de le consolider.

Lors de la réunion du 26 septembre 2019, le CSRPN a constaté que ces recommandations n'avaient été que partiellement suivies par le ministère. Il a par ailleurs déploré des lacunes dans le dossier concernant la résistance des piliers, les mesures de confortation ou encore les actions prévues en cas de dégradation.

Le CSRPN a rappelé que la principale faiblesse de ce dossier était l'absence de réelles solutions alternatives.

Le CSRPN a donc convenu que les experts de la CRPG rédigent une nouvelle motion afin de confirmer la détermination du CSRPN sur ce dossier, notamment sur la mise en sécurité du site, et pour inciter les pouvoirs publics à engager des travaux de confortation ([annexe 3.6.17](#)).

1. Annexes

3.1 Liste des membres du CSRPN ayant siégé en 2019

Madame	Joanne	ANGLADE-GARNIER	Membre
Monsieur	Gérard	ARNAL	Président d'honneur
Monsieur	Jérôme	BELLIARD	Membre
Monsieur	François	CHIRON	Membre
Madame	Delphine	DESMARES	Membre
Madame	Lucile	DEWULF	Membre
Monsieur	Éric	DUFRENE	Membre
Monsieur	Sébastien	FILOCHE	Membre
Monsieur	Serge	GADOUM	Membre
Monsieur	Jean-Pierre	GÉLY	Membre
Monsieur	Arnaud	HORELLOU	Membre
Monsieur	Jean-François	JULIEN	Membre
Monsieur	David	LALOI	Président
Madame	Laurence	LE CALLONNEC	Membre
Monsieur	Grégoire	LOÏS	Membre
Monsieur	Gérard	LUQUET	Membre
Monsieur	Jérôme	MAFFERT	Membre
Monsieur	Alexandre	MARI	Membre
Monsieur	Didier	MERLE	Président de la CRPG
Monsieur	Pierre	MIGOT	Membre
Madame	Angélique	MONGUILLON	Membre
Monsieur	Michel	PAJARD	Membre
Madame	Marie-Pierre	PINON	Membre
Monsieur	Rémy	PONCET	Membre
Monsieur	Nicolas	RABET	Membre
Madame	Christine	ROLLARD	Membre
Madame	Océane	ROQUINARC'H	Vice-présidente
Madame	Isabelle	ROUGET	Membre
Madame	Nirmala	SEON-MASSIN	Membre
Monsieur	Jean-Philippe	SIBLET	Vice-président
Monsieur	Vincent	VIGNON	Membre
Monsieur	Pierre	ZAGATTI	Membre

3.2 Liste des intervenants de la CRPG aux séances de 2019

Madame	Élise	AUBERGER	Membre
Madame	Delphine	DESMARES	Membre
Monsieur	Jean-Pierre	GELY	Membre
Madame	Laurence	LE CALLONNEC	Membre
Monsieur	Didier	MERLE	Président de la CRPG
Madame	Angélique	MONGUILLON	Membre

3.3 Liste des intervenants extérieurs aux séances de 2019

Représentants de la DRIEE			
Madame	Fatma	AOUICI-GLOUBI	
Monsieur	Valentin	COCCO	
Madame	Fuchsia	DESMAZIÈRES	
Monsieur	Lahcen	EL GHABA	
Madame	Nabila	GUILLEUX	
Madame	Émeline	KLIMCZAK	
Monsieur	Stéphane	LUCET	
Monsieur	Bastien	MOREIRA-PELLET	
Madame	Violaine	NAMBLARD	
Madame	Lilia	PERRAULT	
Madame	Lucile	RAMBAUD	
Monsieur	Jérémy	REQUENA	
Madame	Manuelle	RICHEUX	
Monsieur	Simon	SANDRE-SILVAN	
Monsieur	Robert	SCHOEN	
Représentant du CRIF			
Monsieur	Franz	BARTH	
Madame	Magali	GORCE	
Autres intervenants			
Madame	Pamela	AMIARD	ANCA
Monsieur	Renaud	AVOCAT	Ministère des Armées
Monsieur	Mehdi	AZDOUD	CD Seine Saint-Denis
Monsieur	Théo	BAILLET	EPA Paris-Saclay
Madame	Camille	BARBARA	BIODIF
Madame	Solène	BERTON	BIODIF
Madame	Mireille	BONNET	CIAE
Madame	Paula	BOSSARD	Écosphère
Monsieur	Marc	BOURA	Association aéronautique du Val d'Oise

Madame	Christine	CAILLÈRE	AEV
Madame	Gwenaëlle	CARON	A2C Granulat
Monsieur	Pascal	CLERC	BIODIF
Madame	Fanny	COME	CIAE
Madame	Denise	CRUETTE	Association aéronautique du Val d'Oise
Monsieur	Frédéric	DE LACHAISE	RNR de Larchant
Madame	Naomi	DELILLE	Conseil général du développement durable
Madame	Anne-Laure	DELMAERE	Ministère des Armées
Monsieur	Alain	DESMARCHELIE R	2BDM Architectes
Madame	Céline	DESPRES	RNR de Larchant
Madame	Marie	DESSE	CD Seine Saint-Denis
Monsieur	Bruno	DEVRON	BIODIF
Madame	Marie-Agnès	FÉRAULT	Monuments historiques Île-de- France
Monsieur	Sylvain	FROC	BIOTOPE
Monsieur	Xavier	HOUARD	OPIE
Monsieur	Paul	HUREL	ONCFS
Monsieur	Jean- Christophe	KOVACS	Écosphère
Monsieur	Franck	LE BLOCH	Écosphère
Madame	Morgane	LECOQ	AEV
Madame	Marine	LINGLART	Urban-Éco
Madame	Bénédicte	LORENZETTO	UDAP 78
Monsieur	Grégory	MARTIN	RNR de l'Essonne
Madame	Alexia	MONSAVOIR	OPIE
Monsieur	Olivier	PRATTE	AEV
Monsieur	Antoine	PRENANT	EPA Paris-Saclay
Madame	Élisa	PROTHERY	AEV
Madame	Nolwenn	QUILLIEC	RNN Coteaux de Seine
Madame	Lucile	SAMSON	RNR de Larchant
Madame	Sylvie	VAN DEN BRINK	ANCA
Monsieur	Marc	VINCENT	EPTB Seine Grands Lacs
Monsieur	Thomas	WEINBRECK	A2C Granulat
Monsieur	Maxime	ZUCCA	ARB

3.4 Ordres du jour des réunions 2019

Réunion n° 6 du 24 janvier 2019

- Validation des comptes rendus des séances plénières 2018 : septembre, octobre et novembre
- Organisation de la sortie CSRPN de juillet 2019
- Constitution du groupe de travail CSRPN-SGP
- Point d'actualité : présentation des opérations de lutte contre l'Érismature rousse dans le cadre d'un programme d'éradication avec financement Life
- Projet de restauration du ru du Vieux Moutiers – RNR Marais de Stors
- Opérateur de compensation : présentation des missions et de quelques dossiers en cours
- Point Bassée : avis à rendre à VNF + EPTB sur les projets présentés à la séance de juin 2018
- Mise à jour de la ZNIEFF du Bois Saint-Martin

Réunion n° 7 du 28 mars 2019

- Validation du compte rendu de la séance plénière du 24 janvier 2019
- Validation du lieu de sortie CSRPN du 4 juillet 2019
- Point ZNIEFF ;
- Séance du 27 juin 2019 : maintenue
- Projet de canalisation suspendue sur la bande transporteuse de la RNN de la Bassée
- Modification du périmètre de l'APPB Plan d'eau de la Bachère
- 15 fiches inventaire du patrimoine géologique
- Dérogation espèces protégées : réhabilitation du terrain des Essences 93/Jeux olympiques 2024
- Travaux RNN/Natura 2000 Coteau de la Seine : remise en conformité des axes de décollage et d'atterrissage de la piste 04-22
- Bilan de la CRPG suite à la visite de la Corniche des Forts
- Avis Marais de Stors à formaliser
- Présentation de l'avis concernant les opérations de lutte contre l'Érismature rousse

Réunion n° 8 du 23 mai 2019

- Validation du compte rendu de la séance du 28 mars 2019
- Validation du bilan annuel du CSRPN
- Validation et organisation de la sortie du 4 juillet au Bois Saint-Martin
- Retour sur la réunion annuelle des présidents des CSRPN du 15 avril 2019
- Corniche des Forts pour validation de la forme du document ;
- 12 fiches inventaire du patrimoine géologique
- Avis Marais de Stors à formaliser
- RNR de la Boucle de Moisson – projet d'aménagement de l'entrée principale de la RNR
- Panorama biodiversité en cours de finalisation par l'ARB
- Liste des syrphes déterminants de ZNIEFF
- Présentation maquette guide espèces déterminantes de ZNIEFF
- Méthodologie d'évaluation des enjeux écologiques des projets soumis à évaluation environnementale à partir des listes rouges régionales

Réunion n° 9 du 27 juin 2019

- Validation du compte rendu de la séance plénière du 23 mai 2019
- Détails sur la sortie du 4 juillet au Bois Saint-Martin
- Validation 6 fiches inventaire géologique
- Dossier d'agrément SNC (offre de compensation) BIODIF – espèces protégées
- Révision de la liste des insectes protégés (orthoptères, rhopalocères et odonates)
- Discussion et débat en interne sur plusieurs sujets : déconcentration des avis CNPN vers le CSRPN, mode de travail (expert délégué, commission spécialisée, traitement en plénier), éventuelle adaptation du règlement intérieur, « gestion », commission spécialisée pour l'inventaire ZNIEFF/secrétariat scientifique pour les ZNIEFF, etc.

Réunion n° 10 du 26 septembre 2019

- Validation du compte rendu des séances plénières du 23 mai et du 27 juin 2019
- Mise à jour de la liste des COPIL Natura 2000
- Organisation pour 2020
- Dossiers de dérogation espèces protégées restauration du Château de Dampierre – Hirondelles de fenêtres
- Validation de 32 fiches inventaire géologique + 6 fiches du précédent CSRPN
- Repassage CSRPN pour proposition de création ZNIEFF – Cirque de l'Essonne
- Bois Saint-Martin – point administratif, retour des constatations/préconisations (recueil de recommandations) pour la SNCF et Biotopie par rapport au projet

d'élargissement de la ligne RER E

- Consolidation des carrières d'Arnaudet à Meudon
- Quelle organisation pour rédiger les fascicules des espèces déterminantes de ZNIEFF pour les autres groupes ?

Réunion n° 11 du 28 novembre 2019

- Validation du compte rendu de la séance plénière de juin et septembre 2019
- Dates des CSRPN 2020
- Courrier CSRPN (FNE)
- Désignation des représentants du CSRPN aux comités de suivi et comités de gestion
- Dérogation espèces protégées : quelle organisation pour 2020 CNPN/CSRPN
- PNR Larchant : présentation du nouveau plan de gestion et demande d'autorisation de travaux
- Aménagement du Géosite de Pierrefitte à Saint-Hilaire
- Parcelle B-1 du projet de ZAC Satory Ouest : mesure compensatoire de la parcelle Arquus
- Bois Saint-Martin : retour des constatations et préconisations pour la SNCG et Biotope concernant le projet d'élargissement de la ligne RER E : rédaction du recueil de recommandations
- Rédaction des fascicules espèces protégées déterminantes de ZNIEFF

3.1 Fiches inventaire géologique

Dénomination de la fiche	Intérêt patrimonial (IP)	Besoin de protection (BP)
« Gouffre », marais et dune quaternaires de Larchant	30/48	4/12
Argiles et calcaire ludiens de la Tournelle à Septeuil	25/48	8/12
Argiles et l'« arkose » yprésiennes du Val-Saint-Germain	24/48	9/12
Argiles sparnaciennes et les sables cuisiens de la carrière des Planes à Chapet	29/48	9/12
Auversien de la carrière du Bois-le-Roi à Auvers-sur-Oise	46/48	7/12
Ballastières d'alluvions quaternaires de la Seine sur le domaine de Flicourt à Guernes	28/48	6/12
Butte-témoin quaternaire de Montlhéry	21/48	4/12
Calcaire d'Étampes Stampien du site historique de la côté Saint-Martin à Étampes	30/48	7/12
Calcaire de Souppes ludien des carrières de Champ de Pierre et du Coudray à Souppes-sur-Loing	28/48	7/12
Calcaire ludien de Champigny à Pécy	22/48	9/12
Calcaire lutétien des anciennes carrières du Parc des Larris à Pontoise	29/48	7/12
Calcaire lutétien des carrières du Bézu, de Longueville et de Saint-François et le paléolapiaz quaternaire à Aménucourt	24/48	6/12
Calcaire lutétien des carrières souterraines de Gaillon à Conflans-Sainte-Honorine et à Herblay	31/48	7/12
Calcaires lacustres de l'Éocène du talus des Maréchaudes à Chalaute-la-Grande	18/48	7/12
Calcaires lutétiens, sables et grès bartoniens le long de la route de la Pierre Turquoise et du fond du Bois Belle Fille à Saint-Martin-du-Tertre	26/48	7/12
Conglomérats de Nemours, de Gandelles et Portonville à Poligny	37/48	9/12
Corniche des Forts	26/48	9/12
Coteaux de la Seine à la Frette-sur-Seine	34/48	9/12
Coteaux de la Seine de calcaire ludien à Nandy et Morsang-sur-Seine	29/48	6/12
Coupe éocène-oligocène de la carrière Lambert à Cormeilles-en-Parisis	44/48	11/12
Craie campanienne de la carrière de la côte blanche à Hodent	22/48	6/12
Craie campanienne des carrières historiques du Tertre Mauboeuf à Esmans et du Faubourg-Saint-Nicolas à Montereau-Fault-Yonne	28/48	8/12
Craie campanienne plissée de Follainville-Dennemont	28/48	7/12
Craie campanienne, argiles yprésiennes et calcaire lutétien de la carrière de la Plagne à Guerville	24/48	8/12
Dalle gréseuse à traces de végétaux de la carrière du Vossery à Chevreuse	24/48	5/12
Dunes quaternaires du gros Buisson dans la forêt de Fontainebleau	26/48	7/12
Faluns de Jeurre, de Morigny et sables à galets d'Etrechy	31/48	8/12

(Stampien) des sites historiques de Jeurre et de Saint-Phallier à Morigny-Champigny		
Gisement à végétaux des meulière de l'Hurepoix de la carrière du Bois de l'Epars à Gambaiseuil	21/48	6/12
Gisement à végétaux des meulière de Montmorency de la carrière de Dammartin-en-Serve	18/48	9/12
Gisement à végétaux oligocènes des meulière de l'Hurepoix dans le Bois de Normandie à Igny et à Vauhalla	30/48	5/12
Gisement de calcaire lutétien de la tranchée du chemin de fer à Villiers-Saint-Frédéric	27/48	9/12
Gisement de sables cuisiens et de calcaire lutétien à Chapet	25/48	8/12
Gisement des grès stampien de la carrière de la Croix du Bois à Magny-les-Hameaux	30/48	5/12
Gisement des sables stampiens de la carrière des Cours à Saint-Hilaire	24/48	9/12
Gisements de calcaire lutétien le long de la vallée de Vaucouleurs à Montchauvet et Dammartin-en-Seine	32/48	10/12
Gouffres quaternaires dans la forêt de Jouy à Chenoise	26/48	6/12
Gypse et marnes ludiens des carrières souterraines de Saint-Pierre à Gagny	30/48	10/12
Gypse ludien et argiles vertes sannoisiennes de la Corniche des Forts à Romainville	31/48	10/12
Loess et paléosols quaternaires de la carrière d'Orgemonts à Mantes-la-Ville	39/48	8/12
Lutétien des carrières souterraines situées sur les versants de la vallée de la Mauldre	22/48	7/12
Marinésien de la carrière historique de Marines	34/48	9/12
Méandres de Moisson et de Guernes, et la vallée de l'Epte	30/48	6/12
Meulière de Montmorency de la carrière du Chemin des minerais à Saint-Martin-du-Tertre	21/48	5/12
Panorama du Château de la Madeleine à Chevreuse sur la vallée dissymétrique de l'Yvette	24/48	5/12
Platières et chaos gréseux du massif forestier de Larchant	32/48	7/12
Points de vue de Gency et de l'Esplanade de Paris sur le méandre de l'Oise à Cergy	23/48	8/12
Sables cuisiens et calcaire lutétien de l'étang de Vallière à Santeuil	31/48	7/12
Sables cuisiens et calcaire lutétien des carrières de Thimécourt à Luzarches	21/48	6/12
Sables cuisiens et calcaire lutétien des carrières du Parc et du Cabin à Banthelu et Charmont	25/48	8/12
Sables d'Ézanville des carrières du Bois Bleu à Écouen	25/48	10/12
Sables de Cresnes marinésiens dans le Bois de la Croix Mathieu de Berville – Haravilliers	32/48	9/12
Sables de Marines de la carrière historique du Bois de l'Épinette à Char	35/48	9/12

Sables de Vauroux-Saint-Antoine stampiens de la carrière historique de Vauroux à Étampes	33/48	8/12
Sables et grès de Fosses cuiens et calcaire lutétien des carrières du Vieux Fosses et de Bellevue (Fosses)	32/48	8/12
Sables et grès stampiens et meulières de l'Hurepoix des carrières de Madagascar à Saint-Chéron, Breux-Jouy et Souzy-la-Briche	27/48	6/12
Sables et grès stampiens et meulières de Montmorency de la carrière de la Troche à Orsay et Palaiseau	29/48	6/12
Sables lutétiens de la tranchée du chemin de fer et de la Folie à Maulette	34/48	11/12
Sables yprésiens de Breuillet de la carrière d'Arpenty à Bruyères-le-Châtel	21/48	7/12
Sables, grès et calcaire stampiens de la carrière souterraine du Puiset à Larchant	22/48	7/12
Sables, paléosol et calcaires bartoniens de la carrière d'Attainville	30/48	9/12
Sannoisien et gypse ludien du site historique de la Butte des Châtaigniers à Sannois	34/48	10/12
Série bartonienne recoupée par le ravin quaternaire de la Ferme du Vieux Château à Valmondois	33/48	9/12
Série éocène de la carrière de la Chaise à Sainte-Colombe	26/48	9/12
Sources de Durteint à Rouilly	25/48	3/12
Sources pétrifiantes et cascades tuffeuses du ravin de Vaugondran à Gif-sur-Yvette	23/48	8/12
Stampien de la carrière du « Moulin des Cailles » à Méréville	39/48	4/12

3.2 Avis du CSRPN

3.6.1 Dérogation espèces protégées : réhabilitation du terrain des Essences 93/Jeux Olympiques 2024

--

3.6.2 Dérogation espèces protégées : restauration du Château de Dampierre

3.6.3 Dossier d'agrément SNC (offre de compensation) Biodif – espèces protégées

3.6.4 Autorisation de travaux : installation d'une canalisation sur la bande transporteuse de la RNN de la Bassée

3.6.5 Autorisation de travaux : remise en conformité de la piste 04-22 de l'AAVO dans la RNN des Coteaux de Seine

3.6.6 Autorisation de travaux : projet de la ZAC Satory Ouest

3.6.7 Aménagement du Géosite de Pierrefitte à Saint-Hilaire

3.6.8 Proposition de modification de la ZNIEFF du Bois Saint-Martin

3.6.9 Proposition de modification de périmètres de ZNIEFF

3.6.10 Proposition de création de la ZNIEFF Cirque de l'Essonne

3.6.11 Proposition de liste syrphes déterminants de ZNIEFF

3.6.12 Opérations de lutte contre l'Érismature rousse

3.6.13 Autorisation de travaux : restauration du ru du Vieux Moutiers dans la RNR du Marais de Stors

i. **Autorisation de travaux : projet d'aménagement de l'entrée principale dans la RNR de la Boucle de Moisson**

ii. **3.6.15 Autorisation de travaux et plan de gestion : RNR de Larchant**

3.6.16 Inscription du site de la Corniche des Forts à l'inventaire du patrimoine géologique

3.6.17 Suivi du dossier des carrières d'Arnaudet à Meudon

*MOTION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL d'Île-de-France PORTANT SUR LE PATRIMOINE GÉOLOGIQUE DU SITE DE MEUDON.
Adoptée à l'unanimité*

Le CSRPN relève qu'aucune des recommandations proposées dans sa précédente motion en date du 27 septembre 2018 n'a été prise en considération.

En réponse aux prescriptions demandées par le ministre, qui portent sur les mesures de sécurité à mettre en œuvre avant les travaux afin d'assurer la pérennité des galeries non comblées donnant accès aux fenêtres géologiques et des galeries d'accès, les actions proposées consistent en une simple inspection visuelle et une surveillance instrumentée, assortie d'un point zéro.

Le CSRPN constate que l'impact des travaux de comblement, qui nécessitent l'aménagement des galeries d'accès proches des fenêtres géologiques, n'est pas évalué au regard de la pérennité des galeries non comblées. En conséquence, le CSRPN redoute que les solutions actuellement retenues ne puissent garantir la conservation du patrimoine géologique pendant et après les travaux, comme l'exigeaient les prescriptions du ministre, et qu'à long terme les conséquences des travaux n'entraînent inéluctablement l'inaccessibilité complète du site.

Par ailleurs, un seul scénario de dégradation de la carrière souterraine, l'effondrement généralisé et spontané, a été retenu et modélisé, alors même que d'autres scénarios potentiels n'ont pas été étudiés. La pertinence de ces différents scénarios n'a pas été comparée, alors que le site instrumenté depuis plusieurs décennies peut apporter tous les éléments scientifiques pour retenir un scénario plus respectueux du site classé. Les données géotechniques collectées par le réseau de surveillance de la carrière souterraine et les visites régulières de d'inspection montrent une grande stabilité des galeries et des piliers.

Le choix de confortation par comblement est celui qui altère le plus le site classé, et les travaux de comblement présentent les risques les plus importants de déstabilisation des galeries non comblées. De plus, aucune disposition à ce jour n'est proposée pour prévenir le risque d'effondrement généralisé et spontané, alors que des engins de chantier vont adapter les galeries d'accès aux zones à combler, proches des fenêtres géologiques, et vont se déplacer pendant plusieurs mois dans les zones à combler.

La proposition de comblement partiel de quelques galeries, qui permettrait de conserver toutes les options d'accès et de valorisation future du site classé, n'a pas non plus fait l'objet d'une attention particulière de la part du maître d'ouvrage.

Enfin, le CSRPN s'alarme de l'absence de tout inventaire des chiroptères dans ce grand site souterrain. Un tel inventaire doit impérativement être réalisé et ce, au cœur de l'hibernation (janvier – février), période la plus favorable pour un comptage représentatif.

Fait le 17 octobre 2019